



Compte rendu du CHSCT du 18 juin 2021

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est réuni le 18 juin pour la première fois depuis fort longtemps en présentiel, sauf pour le médecin du travail, l'Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail (ISST) et la secrétaire-animatrice qui ont assisté à la séance en audioconférence, ce qui n'a pu que nuire à la qualité des débats.

Or, il aurait été parfaitement possible d'accueillir ces trois membres du CHSCT en respectant la jauge prescrite à dix personnes.

Nous ne pouvons que regretter cette décision, compte tenu notamment des nombreuses déconnexions rencontrées.

La session débute par la lecture de la seule déclaration liminaire, celle de Solidaires Finances Publiques (jointe). Celle-ci évoque en particulier la réponse du DDFiP à la résolution présentée par les représentants en CHSCT de notre organisation syndicale sur la destruction de l'Action sociale au ministère des Finances.

Aucune réponse n'est apportée par le Président du CHSCT, également DDFiP, à cette déclaration alors que, du fait du nombre de sujets abordés, celle-ci représente 4 pages...

Rien donc sur la destruction de l'Action sociale.

Rien non plus sur la dégradation continue des conditions de travail dans le département.

Que penser de pareille attitude sinon qu'elle nous semble refléter le mépris absolu du DDFiP pour les agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude.

Le premier point évoqué est le rapport de l'ISST sur le centre de contact de Carcassonne établi en avril 2021.

De nombreux dysfonctionnements sont listés qui sont susceptibles d'avoir de graves conséquences sur la sécurité des agent(e)s du site.

En premier lieu, les risques de chute d'éléments de la façade du centre de contact.

L'ISST recommande de mettre en place une surveillance approfondie de ce bâtiment ainsi que de réaliser une étude de solidité de la structure. La DDFiP indique en réponse que le bâtiment est sécurisé.

Telle n'est pas notre opinion. Rappelons qu'un drame a été évité de justesse et par miracle en novembre 2018 lorsqu'une cheminée s'est effondrée. Il semble qu'aucune étude de solidité n'ait été, à ce jour, réalisée suite à cet événement.

De plus, des chutes d'éléments du balcon peuvent intervenir à tout moment rendant impérative cette étude dont les conclusions seront à transmettre au CHSCT, et ce dans les plus brefs délais.

Quant à l'accès au balcon par les agent(e)s du centre de contact, aucune signalétique n'interdit de se rendre sur la terrasse, pourtant dangereuse. À l'instar de ce qui est préconisé par l'ISST, nous exigeons la mise en place d'un signalement explicite et adapté.



Pour ce qui concerne les non-conformités électriques, le rapport est là encore effarant : en effet, celles datant du 6 octobre 2020 n'ont pas été résolues à ce jour, au mépris de la sécurité des agent(e)s. Par ailleurs, il est impossible aux vérificateurs de contrôler l'ensemble des installations électriques du fait de la présence des agent(e)s sur le site.

Ceci n'est pas acceptable : nous demandons fermement le maintien à leur domicile des agent(e)s pour permettre que l'ensemble de ces vérifications indispensables soient réalisées.

Sur le même sujet, le rapport fait état de nombreux dysfonctionnements liés au stockage d'éléments combustibles dans des pièces qui accueillent pourtant des installations électriques.

La DDFiP indique que le gestionnaire de site est intervenu suite à la lecture du rapport pour remédier à ces défaillances.

Nous nous étonnons qu'il faille attendre un rapport de l'ISST pour réaliser des opérations aussi élémentaires pour la sécurité des agent(e)s. Et ce, d'autant plus, que le rapport poursuit sur l'absence d'isolation d'équipements téléphoniques et informatiques.

Cette situation est inadmissible !

Nous exigeons, qu'en liaison avec l'Etablissement des Services Informatiques (ESI), il soit remédié à cette carence coupable.

Cette absence de réactivité des gestionnaires de site est malheureusement récurrente concernant les installations électriques et le stockage anarchique. Il appartient donc désormais à la Direction d'agir dans les meilleurs délais. Solidaires Finances Publiques demande à ce que tous les gestionnaires de site soient formé(e)s à leur rôle. Un suivi de l'activité de chacun(e) devra être réalisé par la Direction locale. Enfin, des consignes régulières seront à diffuser s'agissant d'une problématique aussi essentielle et qui, dorénavant, ne doit plus être prise à la légère.

Un point particulier est fait sur l'utilisation et le stockage des produits de nettoyage. Le rapport pointe en effet la présence de produits avec agents chimiques dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Le docteur Éluard intervient alors pour indiquer qu'une liste des produits dangereux a été élaborée par ses soins. Celle-ci a permis d'éliminer les produits les plus toxiques sur tous les sites du département où interviennent des agent(e)s « Berkani ».

Par ailleurs, il préconise impérativement pour ces mêmes agent(e)s l'utilisation de lunettes, de blouse et de gants qui ont été fournis par la DDFiP.

Pour notre part, nous recommandons également la vérification par les agent(e)s de la conformité des produits de nettoyage utilisés sur leur lieu de travail.

Enfin, le dernier point abordé dans le rapport de l'ISST concerne la VMC qui n'apparaît pas conforme dans certains sanitaires.

L'ISST préconise de corriger cette situation sans pourtant, qu'à ce jour, cette opération simple n'ait été effectuée.

La note d'orientation ministérielle en matière de santé et des conditions de travail est ensuite abordée. L'inscription de ce point à l'ordre du jour avait été demandée par les représentants de Solidaires Finances Publiques. Ainsi, une attention particulière doit être portée au télétravail et à la



prévention du harcèlement moral et sexuel.

Par ailleurs, l'hygiène des locaux représente une priorité en cette période de COVID-19.

Sur ce plan, la Direction locale est loin d'être exemplaire. En effet, une mention portée sur le registre Santé et Sécurité au Travail (SST) fait état de l'absence de nettoyage de l'accueil-caisse du SIP de Carcassonne pendant plus d'un mois...

De surcroît, cette pièce ne pouvait faire l'objet d'une quelconque aération.

Nous sommes consternés par l'absence de réaction de la Direction locale : il a fallu en effet attendre le 1^{er} juin (soit un mois et demi après l'alerte) pour qu'un(e) agent(e) « Berkani » assure un nettoyage régulier des lieux, au prix d'heures supplémentaires. Ceci alors même que de nombreux agent(e)s « Berkani » réclament d'effectuer des heures supplémentaires depuis le début de l'apparition de la COVID-19.

Notons sur ce même point que le local syndical de la cité administrative est dans un état de saleté lamentable, les poubelles débordant car non vidées, les toiles d'araignée pullulent, etc.

Quant aux abords, nous pouvons observer et sentir que les cendriers sont pleins à ras bord de mégots et que les fientes de pigeons tapissent l'escalier d'entrée...

Admirons donc la témérité de représentant(e)s syndicaux qui bravent saleté, odeur pestilentielle et autres miasmes pour se rendre dans ce lieu afin de défendre les droits des agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude...

Plus sérieusement, nous avons exigé unanimement un nettoyage approfondi des abords ainsi qu'un entretien régulier du local syndical.

La note ministérielle recommande enfin que les Directions locales prennent davantage en compte les conditions de travail et mettent en place des espaces de discussion autour du travail. À cet égard, des groupes d'expression devront être créés sur chaque site. Nous incitons les agent(e)s à réclamer l'organisation de ces espaces et à y participer activement.

Quant aux conditions de travail, il convient, selon la note, de « placer l'organisation du travail au cœur de la prévention ». En particulier, les membres du CHSCT ont un rôle éminent, notamment l'ISST et le médecin du travail.

Le docteur Éluard intervient alors pour indiquer qu'il a émis un droit d'alerte sur les risques psychosociaux encourus par un(e) agent(e) du département. Il apparaît que la Direction avait été mise au courant de cette situation depuis de nombreux mois.

Toutefois, sans réaction de la DDFiP, l'agent(e) a fait appel au médecin du travail qui lui a interdit l'accès à son lieu de travail.

Stupéfaits de cette carence qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, le CHSCT a voté une résolution demandant à ce que les membres de cette instance mènent une enquête sur les lieux, et ce le plus rapidement possible. Celle-ci aura pour objectif de comprendre ce qui a pu se passer, de proposer des actions correctrices de prévention et de supprimer le risque.

Inhabituellement, la Direction valide sans réserves, ni commentaires cette demande.

Aurait-elle quelque chose à se faire pardonner ?

Sur le sujet des conditions de travail, les fiches de signalement sont ensuite abordées. L'une d'entre-elles attire l'attention des représentants de Solidaires Finances Publiques. En effet, une altercation a eu lieu entre un(e) agent(e) et son encadrant(e). La Direction indique que les relations de travail



sont désormais apaisées suite à un entretien entre les parties. Certes, mais nous intervenons alors pour signaler que cette situation de tension n'est pas isolée et relève avant tout de difficultés dénoncées par notre organisation syndicale, liées à la baisse des effectifs, les restructurations, la pression réalisée sur les agent(e)s quant aux objectifs et aux résultats, le télétravail anarchique, etc. Le DDFiP s'insurge et réfute notre argumentation. Pour lui, le problème est désormais réglé grâce à son intervention. Il refuse par ailleurs de débattre sur les causes profondes de cette dégradation des conditions de travail qui induit des tensions observables sur quasiment tous les postes et services du département.

Nous ne pouvons qu'être outrés de ce déni de la réalité de la souffrance au travail dans l'Aude. Quel manque d'empathie de la Direction !

Une autre fiche de signalement pose de sérieuses questions. Pour la seconde fois en moins de six mois, un incident grave s'est produit sur un site du département, en rapport avec des poursuites contentieuses. Solidaires Finances Publiques intervient alors pour indiquer que, quoique le comportement des usagers soit inacceptable et sanctionnable, la politique des poursuites menée dans ce service explique le mécontentement.

En effet, il apparaît que des Saisies À Tiers Détenteur (SATD) bancaires manuelles sont délivrées toutes les semaines pour un même redevable, générant des frais de banque considérables. Or, la Direction locale était parfaitement au courant de ces pratiques non réglementaires. Aucune intervention correctrice n'ayant été faite, ce sont désormais les agent(e)s d'accueil qui subissent au quotidien les conséquences de pareils errements.

Nous avons donc demandé à la Direction de faire cesser immédiatement ces méthodes.

Le point suivant concerne le réaménagement du Service de Gestion Comptable (SGC) de Carcassonne. Il s'avère que, suite à la création de cette structure au 1^{er} janvier 2021, il convient désormais d'accueillir les agent(e)s des trésoreries qui ont été supprimées. Or, la place disponible sur le site de Pierre Semard ne le permet pas.

Des travaux conséquents devront donc être réalisés.... pendant l'été !

Pourtant, depuis octobre 2020, la DDFiP a acté la création du SGC de Carcassonne.

Pourquoi attendre l'été 2021 pour réaliser ces travaux indispensables ?

La période estivale n'étant manifestement pas propice à la réunion des différents corps de métier, les travaux risquent de ne pas être terminés au 1^{er} septembre, alors même que les agent(e)s de l'antenne de Peyriac-Minervois doivent intégrer les locaux de Carcassonne à cette date.

Nous ne pouvons, une nouvelle fois, que dénoncer l'imprévoyance et l'amateurisme de la Direction quant à la mise en place de décisions imposées, contre l'avis de tous. Toutefois, la Direction a une solution : prolonger le bail de l'antenne de Peyriac-Minervois jusqu'au 31 octobre 2021 !

Afin de limiter les effets de cette opération sur les finances de l'État (soit 50 000€ de travaux), nous suggérons pour notre part de maintenir une antenne pérenne à Peyriac-Minervois, comme les élu(e)s les agent(e)s et les usagers le réclament depuis plus de 2 ans !

Au vu des plans présentés en séance, les représentants Solidaires Finances Publiques s'interrogent, en premier lieu, sur l'association des agent(e)s au projet, en particulier les nouveaux arrivants sur



site. En effet, il s'avère qu'une réunion de présentation a bien été organisée, mais le 15 juin seulement, soit après la finalisation du projet.

Nous mettons par ailleurs en exergue les risques d'isolement de ces « nouveaux » agent(e)s. Car il semble que, lors de la création du SGC de Carcassonne, aucune attention n'a été portée par la Direction aux risques psychosociaux des agent(e)s en provenance de Cuxac-Cabardès, Bram et Peyriac-Minervois. En conséquence, les représentant(e)s du personnel ont unanimement demandé l'organisation d'une visite du site par le CHSCT avant et après les travaux.

Nous serons très attentifs à la bonne intégration des agent(e)s des trésoreries supprimées dans le collectif de travail.

Par ailleurs, les conditions de travail dans le futur SGC seront au coeur de nos préoccupations.

Sur ce sujet, l'ISST insiste sur l'absence de sortie de secours en cas d'incendie dans le secteur « dépenses ». À l'issue des travaux, il conviendra donc d'être particulièrement vigilant sur le respect absolu des normes de sécurité.

Sur l'amélioration des conditions de travail des agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude, le CHSCT a voté la rénovation des toilettes dans deux bâtiments de la cité administrative (2ème étage du bâtiment 4 et 3ème étage du bâtiment 3). Et ce, pour un montant de 63 000€.

Notons que le CHSCT a obtenu un cofinancement de la Direction à hauteur de 50 % de cette somme.

Quant au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et de sa déclinaison dans le Programme Annuel de Prévention (PAP), les représentants de Solidaires Finances Publiques ont obtenu trois actions structurantes :

- 1- la tenue d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux en lien avec le télétravail.
- 2- La nomination d'un psychologue du travail.
- 3- La mise en place d'un système d'alerte SMS en cas de risque grave.

En effet, lors des attentats de Trèbes, souvenons-nous que les agent(e)s n'avait pas été prévenu(e)s de la situation et que le portail de la cité administrative était resté ouvert toute la journée...

Quant aux inondations survenues en 2018 dans l'Aude, les agent(e)s avaient reçu un mail d'alerte la veille (un mercredi) à 17H00....

Afin de permettre d'être alerté(e), il conviendra de fournir son numéro de téléphone portable en le saisissant dans SIRHIUS.

En guise de questions diverses, Solidaires Finances Publiques souhaite évoquer la situation de la trésorerie de Narbonne Agglomération. En effet, une délégation du CHSCT s'était déplacée en 2020 afin de rédiger des recommandations permettant le retour de la sérénité dans le collectif de travail malmené.

Celles-ci ont, depuis, dû être appliquées.

Nous demandons donc à ce que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Pour finir, nous abordons le sujet des prochains travaux de climatisation de la cité administrative. La Direction indique que ceux-ci débiteront a priori au printemps 2022 et se poursuivront pendant



au moins un an, avec une configuration « site occupé ».

Nous serons donc très attentifs au maintien de conditions de travail satisfaisantes pendant toute la durée des travaux.